



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires

Lyon, le 26 AOUT 2022

Le Chef du service  
à  
CUMA au fil de l'eau  
2 place de la mairie  
69930 SAINT CLEMENT LES PLACES

Réf : 69-2022-00295

**Objet :** dossier de déclaration n° 69-2022-00295 instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : La création d'un plan d'eau "retenue de substitution du bief" sur les communes LES HALLES et HAUTE-RIVOIRE. Accord sur dossier de déclaration

**P J :** obligation d'information de la date de début et de fin des travaux

Monsieur le président,

Par courrier en date du 04/08/22, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant : La création d'un plan d'eau "retenue de substitution du bief" sur les communes LES HALLES et HAUTE-RIVOIRE dossier enregistré sous le numéro : 69-2022-00295, et pour lequel un récépissé vous a été délivré.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration au titre de la loi sur l'eau. Dès lors, sans préjudice de l'application d'autres réglementations, vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé. Les services de Police de l'eau (sd69@ofb.gouv.fr ; ddt-eau@rhone.gouv.fr) doivent être avertis 15 jours avant le début des travaux.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie des HALLES et HAUTE-RIVOIRE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le RHÔNE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux par le déclarant et par les tiers devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement. En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je rappelle que cette déclaration est liée, à la mise en conformité des cinq plans d'eau exploités par le GAEC du Frêne, dans le cadre du financement de l'opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de service,  
au Chef du Service  
Denis PAVIER

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Affaire suivie par : Gaëtan CARRIÈRE  
Service Eau et Nature / Unité Eau  
Tél : 04 78 63 11 04  
Courriel : gaetan.carriere@rhone.gouv.fr  
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE

Type de retenue	barrage en terre (remblai-déblai)
Surface en eau (retenue pleine) :	S = 9 500 m <sup>2</sup>
Volume total d'eau stockée :	V = 40 000 m <sup>3</sup>
Digue :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Longuer = 128 m</li> <li>- Largeur = 4 m</li> <li>- Hauteur / TN = 9,35 m</li> <li>- Revanche minimale = 0,40 m</li> </ul>
Fonctionnement du plan d'eau :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- du 1<sup>er</sup> octobre au 14 juin : période de remplissage du plan d'eau</li> <li>- du 15 juin au 30 septembre : période d'interdiction de remplissage du plan d'eau, avec dérivation totale des eaux d'amont en aval de la retenue et suppression du prélèvement dans la Thoranche.</li> </ul>
Prélèvement dans la Thoranche :	- Prélèvement dans la Thoranche limité à 4,5 % du Q <sub>ma5</sub> mensuel durant la période autorisée.
Ouvrage de contournement :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Canalisation : DN 100 mm</li> <li>- pente = 1 %</li> </ul>
Ouvrage de prise d'eau :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diamètre = 200 mm</li> <li>- Vanne verticale</li> <li>- Regard de décantation avec grille</li> </ul>
Évacuateur de crue centennale :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Type : chenal rectangulaire</li> <li>- Largeur : 5 m</li> <li>- Hauteur = 1 m</li> </ul>
Ouvrage de vidange de fond :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diamètre = 200 mm</li> <li>- Durée de vidange = 5,5 j (retenue pleine)</li> <li>- Q<sub>max</sub> = 112 l/s</li> <li>- Période de vidange = 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</li> <li>- Le débit de vidange ne devra pas dépasser le débit plein bord du cours d'eau à l'aval</li> <li>- Entretien de la grille du regard d'alimentation de la vidange et manœuvre de la vanne : 1 fois/an</li> </ul>
Gestion et suivi :	<p><b>Un carnet de suivi de la gestion du plan d'eau sera mis en place dans lequel seront consignés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des manœuvres de vannes effectuées,</li> <li>- Les principales opérations d'entretien réalisées,</li> <li>- Les incidents survenus et les mesures mises en œuvre pour les corriger,</li> <li>- Les suivis associés aux opérations de vidange.</li> </ul>
Dispositif de mesure des débits	- Compteur volumétrique à la station de pompage
Mesures ERC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression du captage situé sur les parcelles OA 586 et 693 sur la commune de HAUTE-RIVOIRE</li> <li>- Effacement des drains des parcelles OU 01, 03, 55 et 57 sur la commune des HALLES avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'obstacle à l'écoulement dans les fossés ;</li> <li>- L'obturation ponctuelle des drains existants ;</li> <li>- La mise en place d'un plan de gestion en collaboration avec le SYRIBT.</li> </ul> </li> <li>- Une haie sera reconstituée avec 20 frênes, 2 saules, 2 tilleuls et des noisetiers le long du coursier.</li> </ul>

## OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DES TRAVAUX

En déposant votre dossier de demande, vous vous êtes engagés à **informer le Service Eau et Nature de la DDT et le Service Départemental de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) des dates de démarrage et de fin chantier, au moins 10 jours à l'avance**

Je vous remercie de remplir les certificats ci-dessous et de les retourner soit par courriel aux adresses suivantes : [ddt-eau@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-eau@rhone.gouv.fr) et [sd69@ofb.gouv.fr](mailto:sd69@ofb.gouv.fr), soit par voie postale (Direction Départementale des Territoires du Rhône - Service Eau et Nature - 165 rue garibaldi - CS 33862 - 69401 LYON cedex 03).

### Certificat de **commencement** d'exécution des travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : CUMA au fil de l'eau

Adresse : 2 place de la mairie 69930 SAINT CLEMENT LES PLACES

Nature et commune de situation du projet : La création d'un plan d'eau "retenue de substitution du bief" sur les communes LES HALLES et HAUTE-RIVOIRE

Numéro cascade du dossier : 69-2022-00295

Date de commencement prévu des travaux : \_\_\_\_\_  
(les services de police de l'eau seront prévenus au moins 15 jours avant la date de début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date :

signature du pétitionnaire

✂ .....

### Certificat de **fin** de travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : CUMA au fil de l'eau

Adresse : 2 place de la mairie 69930 SAINT CLEMENT LES PLACES

Nature et commune de situation du projet : La création d'un plan d'eau "retenue de substitution du bief" sur les communes LES HALLES et HAUTE-RIVOIRE

Numéro cascade du dossier : 69-2022-00295

Date de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Date :

signature du pétitionnaire

ce certificat n'exclut pas l'envoi de pièces techniques qui pourraient être exigées en fin de travaux